

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 18 novembre 2020 à 11 h 30, à huis clos et par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents :

Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Isabelle Perron, directrice de l'administration et des ressources humaines
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe

L'avis de convocation en vue de la tenue de la présente séance extraordinaire a été dûment notifiée aux élus, en date du 12 novembre 2020.

2020-11-202 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2020-11-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu
Appuyée par M. Gaétan Ménard
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2021
 - Dépôt du projet de règlement
4. Élection du préfet/préfète - Nomination du président et du secrétaire de scrutin
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE RÉPARTITION ET DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AU DÉPENSES DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Un avis de motion est présenté par M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC, un règlement établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives au dépenses de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année financière 2021 sera présenté pour adoption. M. Bruno Tremblay procède également au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

2020-11-204 ÉLECTION DU PRÉFET/PRÉFÈTE - NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE SCRUTIN

ATTENDU que conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC a établi le processus de mise en candidature et de vote, adaptée au contexte lié à la tenue des séances du Conseil des maires par

visioconférence, lequel a été présenté et approuvé par les élus lors de la rencontre plénière tenue le 18 novembre 2020.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Caroline Huot
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

De nommer Mme Linda Phaneuf, présidente de scrutin et Mme Marie-Josée Leblanc, secrétaire de scrutin en vue de l'élection du préfet/préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE

2020-11-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu
Appuyé par M. Gaétan Ménard
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 11h33.

ADOPTÉE

Maude Laberge
Préfète

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière